

**ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG**

**AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS**

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

**LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)**

Rue : Avenue du Général de Gaulle n° : 82 tronçon : .....

**NATURE DES TRAVAUX**

Terrassement pour la construction d'un branchement gaz

Travaux exécutés par une entreprise

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Permission de voirie :  
N° : ..... Date : .....

Service : .....

**PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)**

Du : 02/10/18 Au : 08/10/18

**MODE D'EXPLOITATION**

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	x		Stationnement interdit
Dépassement interdit	x		
Chaussée rétrécie	x		
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores			

**CONTACT ENTREPRISE**

Nom et adresse de l'entreprise : WETP

Personne responsable du chantier : WAGNER ERIC

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : .....

Maître d'œuvre / d'ouvrage : TRACCE  
Date : 29/09/18 GrDF : Agence raccordement GAZ

Entreprise :  
Date : 11/09/2018

Signature / cachet :  
Allée Philippe LEBON  
57950 MONTIGNY-LES-METZ  
Tél : 03 87 16 18 08  
Fax 03 87 66 62 61

Signature / cachet

Mail : travauxgaz-est@anedis-grdf.fr

**Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg**

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
  - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
  - Autre :

A Sarrebourg, le 04/10/2018

Signature / cachet

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Roland KLÉIN